

Ressources naturelles Canada
Le 27 juin 2005

Déclaration du Ministre sur le rapport annuel 2004 de la SGDN

Le 29 mars 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a présenté son troisième rapport annuel en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (LDCN).

Le rapport présente les activités que la SGDN a réalisées en 2004 pour respecter la LDCN, notamment celles reliées aux processus de participation du public et à l'établissement d'un cadre d'évaluation dans lequel elle compare les diverses options de gestion à long terme présentées dans son deuxième document de discussion publique intitulé *Les options et leurs implications*.

Le rapport met aussi en lumière les contributions financières versées jusqu'à présent par Ontario Power Generation, Énergie Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée, pour mettre en œuvre la démarche que le gouvernement approuvera pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Depuis l'adoption de la LDCN en 2002, un montant total de 770 millions de dollars a été investi dans les fonds en fiducie. Au fil des années, l'argent qui est versé dans ces fonds s'accumulera comme le prévoit la LDCN, donnant ainsi confiance au public que les propriétaires des déchets pourront s'acquitter de l'ensemble de leurs responsabilités financières à l'égard de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Le Comité consultatif indépendant, formé par la SGDN en vertu de la LDCN, continue de prodiguer des conseils à la SGDN et a publié une déclaration dans laquelle il explique comment il entend s'acquitter de son mandat. Il examinera, entre autres, l'exposé de la SGDN et fera des commentaires sur son exhaustivité, son équité et son équilibre, de même que sur l'intégrité et la transparence de la démarche de la SGDN.

Le Bureau sur les déchets de combustible nucléaire, qui fait partie de Ressources naturelles Canada, continue de superviser les activités de la SGDN. L'an passé, il a rencontré à plusieurs reprises le personnel dirigeant de la SGDN, ainsi que tous les membres du Comité consultatif. Il a rencontré des organismes autochtones nationaux pour connaître leur point de vue sur le travail accompli par la SGDN, il a assisté à une série de séances de consultations publiques organisées par celle-ci et a pris connaissance de tous ses rapports.

Le rapport annuel 2004 de la SGDN évoque la publication du troisième et dernier document de discussion publique, intitulé *Choisir une voie pour l'avenir*. Publié le 24 mai 2005, ce document présente les solutions que recommande la SGDN pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada. J'invite les Canadiens à participer au processus de décision et à commenter les intentions de la SGDN. Il est

important que vous fassiez connaître votre opinion avant que la SGDN présente son exposé plus tard cette année, soit le 15 novembre 2005.

En vertu de la LDCN, la SGDN avait trois ans pour élaborer un exposé. Celui-ci s'appuie sur de nombreux travaux de recherche et maintes opinions publiques exprimées ces dernières décennies, au Canada et ailleurs dans le monde.

Comme le déclare la présidente de la SGDN, Elizabeth Dowdeswell, il est évident, à la lumière des consultations publiques que la SGDN a effectuées jusqu'à présent, que les Canadiens estiment que la présente génération est maintenant prête à assumer ses responsabilités et à planifier une approche responsable pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Le gouvernement du Canada fera en sorte que la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire s'effectue d'une manière sûre, respectueuse de l'environnement, complète, rentable et intégrée, comme il s'y est engagé dans sa Politique-cadre en matière de déchets radioactifs, publiée en 1996.

Lorsque je recevrai, plus tard cette année, les résultats de l'exposé de la SGDN, je demanderai l'aide des fonctionnaires de mon ministère et de mes collègues fédéraux pour passer en revue les solutions proposées par la SGDN sur cette question tout en gardant à l'esprit que nous devons justifier la confiance qu'ont en nous les Canadiens à cet égard.

— L'honorable R. John Efford, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles du Canada